



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 17 décembre 2019	Nombre de délégués :	
N° 2019-025	En exercice :	27
Convocation du : 26 novembre 2019	Présents ou représentés :	17
Affichage du : 18 décembre 2019	Absents :	7

Objet de la délibération : Cotisation 2020

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la mairie de Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB			X	M Christophe DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN			X	
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO			X	
	M Joachim LOPES			X	
	M Joël DUBAND	X			
	M Bernard VILETTE	X			
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M Guy BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR	X			
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	
M Marc REPY			X		
M Alain BALLOT			X	M Henri CHECKO	
M SOROKA Christian	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA			X	
	M Bruno PICHARD			X	
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS			X	Pouvoir à M FRIZOT
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU			X	
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET			X	
M Claude DUCROUX	X				

Secrétaire de séance : M Christophe DESCHAMPS

.../...

Le Syndicat a réuni sa commission des finances, composée des 4 EPCI de son territoire, le 29 novembre 2019. Lors de cette commission, le syndicat a présenté les différentes dépenses pour l'année 2020. : cela concerne les travaux de restauration de la Sorme (tranche 3) et de la Bourbince (tranche 3), mais également les recettes en insistant sur la diminution des subventions sur certains travaux notamment les travaux d'entretien.

Il est rappelé que le comité syndical a délibéré le 19 juin 2019 afin d'étendre son périmètre à la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme et à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan. L'arrêté préfectoral approuvant l'extension du périmètre devrait être signé avant la fin de l'année. De fait, ces deux EPCI ont été ajoutés au calcul de la cotisation pour 2020 et à la répartition par EPCI.

Après la présentation des simulations ci-dessous, il est proposé au comité syndical, d'adopter le montant de la cotisation du Syndicat pour l'année 2020.

Membres SMi2B	Cotisation 2019 perçues	Cotisation 2020		
		0%	1%	2%
TOTAL	106 577,87	110 317,94	111 421,12	112 524,30

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte une augmentation de 2% du montant de sa cotisation pour l'année 2020, arrêté à la somme de 112 524.30€.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 20 décembre 2019
Publication le : 20 décembre 2019

A Montceau-les-Mines le : 20 décembre 2019
Le Président

